

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2015– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BRACCO Vincent	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme COROMPT Thérèse	Députée du Conseil Régional
Mme DE LESTRADE Christine	Députée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la commune de Condrieu
Mme JURY Christiane	Députée du Département du Rhône
M. LARGERON Patrick	Délégué de la ville d'Annonay
Mme MONCHOVET Michèle	Députée de la commune de Bourg Argental
Mme PEREZ Michèle	Députée de la commune de Roisey - Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la commune de Sainte Croix en Jarez

Etaient excusés :

M. BASTIEN Michel	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme BERGER Corinne	Députée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme CUSTODIO Alexandra	Députée du Département de la Loire
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FRERING Odette	Députée de la commune de Chuyer
M. LONGEON Olivier	Délégué du Conseil Régional
Mme MICHAUD FARIGOULE Christiane	Députée du Conseil Régional
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole

Ont donné pouvoir :

Mme FOREST Nicole	A Michèle PEREZ
M. SOUTRENON Bernard	A Michèle MONCHOVET
M. ZILLIOX Charles	A Christine DE LESTRADE

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Melle Peggy LE NIZERHY	Directrice Adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 15 OCTOBRE 2015

Michèle Perez accueille les membres du Bureau à Maison du Parc/

Michèle Monchovet exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES COMITÉS DE PILOTAGE.

- **Groupe de travail Economie de proximité du 9 octobre 2015 :**

Sandrine Gardet et Charles Zilliox présentent le rendu du groupe de travail Economie de proximité. Charles Zilliox explique que l'étude menée en 2015 sur les Financements participatifs est très dense. Les Cigales y ont participé. Il rappelle qu'on entend par crowdfunding les réseaux qui collectent des fonds pour financer des projets. Une synthèse de cette étude est en cours de réalisation pour être ensuite diffusée aux élus et notamment aux Communautés de communes. Il est proposé de poursuivre ce travail pour ne pas rester au milieu du guet. Les entreprises ne sont pas au fait de ces systèmes là.

Michèle Monchovet explique qu'elle appartient à la Cigale Déôme depuis 6 ans (20 personnes dans la Cigale). 27 projets ont été accompagnés jusqu'ici. Il faut le temps d'être connu.

Claude Bonnel rappelle que les Cigales Déôme et Semène ont investi dans le projet de la Centrale Villageoise photovoltaïque.

Michel Devrieux rappelle qu'une conférence sur la Monnaie locale a eu lieu récemment. Charles Zilliox indique qu'il faudra avoir une discussion de fond sur le sujet.

- **Groupe de travail Education au territoire du 1^{er} octobre 2015 :**

Daniel Durr explique qu'il y a eu 104 dossiers de déposés pour ce programme qui concerne les cycles 1, 2 et 3. Pour l'année prochaine (2016-2017), le thème de la Forêt sera proposé. L'Education nationale est partie prenante sur le contenu des programmes et l'instruction des dossiers.

58 dossiers ont obtenu un avis favorable, 17 doivent fournir des informations complémentaires et 29 ont été refusés.

3 – VALIDATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'ACTIONS POUR 2016.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet dernier le Bureau a validé la convention d'objectifs qui serait signée avec la Région Rhône Alpes en remplacement du Contrat de Parc, à compter de 2016. Sur cette base, la Région Rhône Alpes alloue au territoire du Parc une enveloppe financière annuelle.

Afin de déterminer cette enveloppe pour 2016, la Région Rhône Alpes nous a demandé la transmission d'une première version d'un programme prévisionnel avant fin septembre. Un premier tableau prévisionnel a par conséquent été envoyé aux services de la Région ainsi qu'à ceux des autres financeurs afin de recueillir leur avis. Leurs retours techniques ont été présentés en séance.

Le tableau prévisionnel présente également les actions qui seraient financées par d'autres dispositifs régionaux afin d'avoir une vision d'ensemble des crédits qui bénéficient au Parc et au territoire et des actions conduites. Toutes ces actions ont été présentées dans les groupes de travail ou commissions concernées.

Concernant les actions émergeant à la convention d'objectifs, il revenait au Bureau de procéder à un arbitrage car les montants sollicités tels qu'ils apparaissent dans le tableau sont bien supérieurs aux montants obtenus en 2015.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le programme prévisionnel d'actions pour 2016 conformément au tableau joint en annexe.

Concernant le soutien aux acteurs culturels, il est rappelé qu'il s'agit de structures fragiles et que la formule de l'appel à projet n'est pas forcément la solution. Il faut raisonner à moyen terme.

4 - CHANGER D'ÈRE : EDITION 2016 DES « RENDEZ-VOUS DE MON PARC ».

En mars 2014, le Parc du Pilat a révisé et validé sa stratégie d'éducation au territoire. Celle-ci s'intéresse aujourd'hui à tous les publics dans toutes les situations, en particulier les élus, les enfants et le grand public. La stratégie d'éducation au territoire a permis de définir les 3 grands piliers d'interventions du programme « changer d'ère » :

- un projet pour un mandat,
- un appel à projet associatif,
- les Rendez-vous de mon Parc.

Les Rendez-vous de mon Parc, et plus largement le programme « changer d'ère », concernent toutes les activités : habiter, consommer, jardiner, se déplacer, se chauffer, se détendre... Sa mise en œuvre veillera à générer un lien social autour des thématiques en s'ouvrant à des publics très divers.

Ces rendez-vous font l'objet d'un support de communication spécifique.

Au programme, des rendez-vous pour :

- S'initier avec des experts : ce sont des moments privilégiés de rencontre avec des acteurs du territoire et des chargés de mission du Parc pour montrer les actions du Parc.
- Mieux connaître nos patrimoines : des sorties de découverte du patrimoine naturel, culturel ou immatériel.
- S'amuser en famille : des animations spécialement conçues pour les enfants dans le cadre familial.
- Découvrir la maison du Parc : des temps forts à la maison du Parc pour valoriser ce bel outil de découverte du Pilat.
- Se rencontrer toute l'année : le Parc est présent à différentes manifestations sur le Pilat.
- Ensemble changer d'ère : des animations pour accompagner le changement de comportement.

Le Parc est présent sur des manifestations organisées sur le Pilat. Le stand du Parc lors des présences sur des fêtes doit être revu, ainsi un fond de stand devra être créé ainsi que des supports pédagogiques (carte du Pilat imprimée sur bâche...). Pour donner un peu plus d'attractivité à notre stand, des jeux seront mis en place afin de gagner un beau poster du Pilat qui sera réalisé cette année.

Enfin, pour mener à bien l'opération Pilat propre, un renouvellement de matériel fourni aux communes (gants et sacs poubelle) est à prévoir ainsi qu'une refonte de la communication existante pour qu'elle soit en adéquation avec le positionnement de communication établi en 2015.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 30 400 € TTC financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (Convention d'objectifs) : 26 700 €,
- Autofinancement : 3 700 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes.

5 - PROPOSER UN PROGRAMME D'EDUCATION AU TERRITOIRE A DESTINATION DU JEUNE PUBLIC (ANNEE SCOLAIRE 2015-2016).

Depuis l'année scolaire 2001-2002, le Parc naturel régional du Pilat propose aux écoles primaires de son territoire et de ses villes-portes un programme éducatif validé par le groupe de travail d'éducation au territoire réunissant élus, représentants de l'Education Nationale et acteurs éducatifs.

Chaque année, ce sont près de 2 000 élèves qui bénéficient d'animations de découverte de leur territoire et d'accompagnement à l'acquisition de comportements responsables. Pour cela, les classes doivent s'inscrire en rédigeant un projet. Les projets sont étudiés et choisis en fonction de leur cohérence et de leur correspondance entre animations et projet d'école. Les classes retenues bénéficient d'animation. Les contenus des programmes sont choisis en collaboration entre le Parc et l'Education Nationale autour de thèmes transversaux permettant d'aborder les différentes approches et problématiques du Pilat et de répondre aux programmes pédagogiques.

Pour l'année 2015-2016, les thèmes suivants sont retenus :

Les programmes	Cycle 1	Cycle2	Cycle 3
L'agriculture dans le Pilat	☺	☺	☺
L'énergie dans le Pilat			☺
Arts en territoire autour du lait dans le Pilat		☺	☺
Les petits observateurs de la nature	☺	☺	☺
Mon école dans le paysage		☺	☺
Le patrimoine industriel du Pilat			☺
Sur le chemin de l'école			☺
Ma classe en route vers le développement durable		☺	☺

Afin de faire évoluer nos propositions de programmes et offrir une gamme plus large de propositions à nos enseignants, un nouveau thème sera développé cette année. Le choix du groupe de travail constitué par les élus du Parc, des conseillers pédagogiques de l'Education Nationale et des structures éducatives du Pilat, s'est porté sur la Forêt.

Par ailleurs, des animations de découverte du Pilat sont proposées aux enfants hors temps scolaire dans le cadre familial, et ce dans toutes les thématiques (nature, patrimoine, agriculture...) sous la forme d'atelier. « *Les mercredis des enfants du Parc* » proposent un rendez-vous régulier les mercredis des vacances scolaires de printemps et de Toussaint.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à 66 000 € TTC financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (Convention d'objectifs) : 58 250 €,
- Département de la Loire (convention) : 5 250 €,
- Autofinancement : 2 500 €

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et du Département de la Loire.

6 - MOBILISATION DE L'ÉPARGNE LOCALE CITOYENNE.

En 2015, le Parc du Pilat a mené une analyse globale et territoriale sur les financements participatifs et l'épargne de proximité, financée par la Région Rhône-Alpes (direction de l'économie/économie de proximité) et l'Europe (Leader Pilat).

Ce travail a consisté en un état des lieux de l'offre de financement existante sur le Pilat, des besoins des acteurs du Pilat (entreprises, acteurs de l'ESS) et en une analyse de l'offre de financement participatif existante.

Un point d'étape a été fait lors d'une réunion du groupe de travail « Economie de proximité » le 9 octobre 2015, réunissant des élus et techniciens des Intercommunalités, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des représentants des Cigales. Suite à cette réunion, il apparaît qu'un travail de partage avec les Communautés de communes doit être poursuivi sur le sujet.

Par ailleurs, le syndicat mixte Rhône Pluriel a engagé un IMPL sur l'économie résidentielle sur son territoire (incluant une grande partie du territoire du Parc), qui a permis notamment de dégager un axe de travail sur l'épargne locale. Un groupe de travail a ainsi vu le jour, animé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et du Commerce et de l'Industrie de l'Isère. Ce groupe a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises qui ne seraient pas couverts classiquement. Cette préoccupation rejoint donc tout naturellement celle développée sur le Parc.

Le travail mené sur le Pilat a vocation à être partagé, notamment pour répondre à la mission de transfert d'expériences des Parcs naturels régionaux. C'est pourquoi, il est proposé que la suite du travail mené soit capitalisée et partagée au sein du groupe de travail de Rhône Pluriel en particulier, mais aussi auprès des autres Parcs (via l'association nouvellement créée sur les Parcs Rhône-Alpes Auvergne).

Ainsi la personne animant et coordonnant cette mission, contribuera de manière active au groupe de Rhône Pluriel.

D'ici décembre 2015, des premières propositions de dispositif(s) possible(s) seront faites.

Afin de pouvoir faire ces propositions sur un dispositif possible de soutien aux initiatives locales (en s'appuyant sur l'épargne de proximité et les financements participatifs) en lien avec les dispositifs classiques, il faut les analyser à travers les cinq critères suivants :

- Le potentiel économique de collecte,
- Le potentiel de mobilisation citoyenne,
- Le potentiel d'articulation avec d'autres ressources, financières et d'accompagnement,
- Les moyens financiers à engager,
- La facilité de mise en œuvre juridique et technique.

La mission à mener en 2016, qui pourra être poursuivie en 2017 pour finaliser l'expérimentation, consistera à affiner les propositions, à en déterminer les conditions de réussite, à mobiliser les acteurs, afin de choisir les actions les plus pertinentes et adaptées pour le territoire. Il s'agira d'animer le groupe de travail pilatois pour décider des suites à donner, incluant des expérimentations pour mobiliser l'épargne citoyenne, mais aussi pour optimiser l'utilisation des aides classiques existantes.

Des expérimentations pourront ainsi démarrer d'ici fin 2016 et être poursuivies en 2017 pour en tirer des résultats quant à leur pertinence et leur adaptation au contexte local.

Ainsi la mobilisation d'une épargne locale citoyenne prolongerait les initiatives existantes (telles les Cigales, les projets participatifs Centrales villageoises, etc) et apporterait des plus values aux entreprises aidées, aux citoyens, aux financeurs et au territoire :

- en proposant une médiation entreprise-citoyen localisée,
- en créant une relation équilibrée et de confiance entre les donateurs/prêteurs et les structures aidées,
- en mobilisant les meilleures ressources en fonction de la nature et de la taille du projet et en éclairant les choix du grand public.

Le budget prévisionnel de cette action pour 2016 est estimé à 59 981€ TTC* et serait financé comme suit :

- Région Rhône Alpes (CDDRA Rhône Pluriel) : 16 932€;
- Europe (Leader 2014-2020) : 30 220€,
- Autofinancement (frais de structure et valorisation de poste) : 12 729€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes (CDDRA Rhône Pluriel et de l'Europe (Leader 2014-2020).

7 - ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 2014-2020 (ANNEE 2015).

Après avoir été sélectionné par la Région Rhône Alpes en février 2015, le Parc naturel régional du Pilat s'engage dans le lancement du programme européen LEADER pour la période 2015-2020.

Cela passe notamment par la mise en place d'une cellule d'animation dédiée qui comprendra à terme un chef de projet, une animatrice agroécologie et une gestionnaire administrative et financière.

L'année 2015 étant une année de lancement, le Parc du Pilat souhaite entamer cette animation au travers de la mobilisation d'un chef de projet à 30 % et d'une animatrice/gestionnaire à 25 % de février à décembre 2015.

Pour cela, le Bureau est appelé à délibérer sur une demande de subvention visant à solliciter 17 880 € auprès du FEADER/LEADER sur une dépense totale de 22 350 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de l'Europe (Leader 2014-2020).

8 – ANIMATION DU POLE DE NATURE.

Le territoire du Pilat a déposé sa candidature auprès de la Région Rhône Alpes pour pouvoir bénéficier de son soutien dans le cadre de la nouvelle politique de développement touristique proposée aux territoires rhônalpins, "les Pôles de nature".

La méthodologie de travail proposée par la Région suppose qu'après une première sélection, les destinations doivent s'engager dans un travail spécifique visant à décliner le projet politique en programme d'action précis.

Afin de permettre ce travail, le Parc du Pilat souhaite mener un travail de concertation avec tous les acteurs locaux du tourisme (communautés de communes, professionnels, associations,...).

Pour réaliser ce travail, le Parc souhaite solliciter le soutien de la Région Rhône Alpes pour financer un temps d'animation à hauteur de 9 300€ pour une dépense totale de 15 500€. Ce travail servira également à engager le "pole de pleine nature Massif Central" pour lequel le territoire du Pilat a été sélectionné en juillet 2015.

A ce titre un cofinancement sera sollicité auprès du FEDER Massif Central à hauteur de 3 720€.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le dossier qui lui a été présenté et son plan de financement,
- sollicite les financements correspondants auprès de la Région Rhône Alpes et de l'Europe (FEDER Massif Central).

9 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LA MAISON DU TOURISME DU PILAT.

Afin de permettre la mise en œuvre de la politique touristique du Parc, une convention cadre est traditionnellement signée entre le Parc du Pilat et la Maison du Tourisme sur une période de 6 ans couvrant la durée des mandats municipaux. Suite à la fin de validité de la convention couvrant la période 2009-2014, il était normalement prévu que cette convention soit renouvelée pour la période 2015-2020.

Toutefois l'installation progressive de nouvelles équipes aux différents niveaux (communes, intercommunalités et Parc) n'ont pas permis de finaliser le renouvellement de cette convention dans les délais impartis.

Afin de permettre de finaliser ce travail tout en évitant la mise en difficulté financière de la Maison du tourisme pour les premiers mois de l'année 2015, un avenant de prolongation de la durée de validité de la convention 2009-2014 pour une année, a été validé en Bureau le 17 décembre dernier.

Comme prévu, les discussions portant sur l'élaboration de la convention 2015-2020 ont eu lieu pendant le premier semestre 2015.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à procéder à sa signature.

Charles Zilliox revient sur l'intérêt de signer une même convention entre la Maison du Tourisme, les Communautés de communes et le Parc du Pilat. Chacun dispose ensuite de son annexe personnalisée. Cela permet de donner de la lisibilité à la Maison du tourisme à horizon 2020.

Michèle Perez rappelle que ce mode de fonctionnement nous est envié (Livradois Forez, Ballon des Vosges, vont mettre en place un modèle similaires).

Une discussion s'engage sur des opérations type Vignobles et découverte qui sont accompagnées pendant un moment (3 ans) et qu'il convient ensuite soit de transférer soit d'arrêter.

10 - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE JEAN-PAUL GUERIN AU PROFIT DE LA MAISON DU TOURISME ET DE L'ASSOCIATION INTERPARCS MASSIF CENTRAL (IPAMAC).

Jean-Paul Guerin, agent titulaire au Parc du Pilat, est mis à disposition formellement depuis le 1^{er} janvier 2011 auprès de la Maison du Tourisme du Pilat à hauteur de 40% de son temps d'emploi et auprès de l'association Inter Parc Massif Central depuis le 1^{er} octobre 2009 à hauteur de 60%.

Ces mises à disposition sont formalisées par des conventions.

Pour la Maison du Tourisme, la convention a été renouvelée pour une durée d'un an en 2014, le temps de finaliser la nouvelle convention de partenariat. Or, ces négociations se sont prolongées sur le premier semestre 2015. Afin de régulariser cette situation, il est proposé de prolonger de 9 mois la convention précédente par avenant pour couvrir la période 1^{er} janvier - 30 septembre 2015 et de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} octobre 2015 pour une durée de trois ans.

Pour IPAMAC, la convention de mise à disposition est arrivée à échéance le 1^{er} octobre dernier. Il est proposé de la reconduire pour une nouvelle période de trois ans.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise la Présidente à signer les conventions et avenants à intervenir, joints en annexe à la présente délibération.

11 - MISE A DISPOSITION DE MARIE-JOSE RIVORY AU PROFIT DE LA MAISON DU TOURISME.

Les discussions autour de l'élaboration de la nouvelle convention de partenariat signée pour la période 2016-2020, ont permis de préciser les missions assurées par la Maison du Tourisme et les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition par le Parc du Pilat.

Marie-José Rivory, agent du Parc du Pilat à temps partiel (60%), assure depuis plusieurs années la comptabilité et la gestion du personnel pour la Maison du Tourisme. Depuis 2014, son temps de travail est exclusivement consacré à ces missions. Mme Rivory ayant longtemps été détachée du Ministère des Finances il n'était pas possible juridiquement de formaliser la mise à disposition. Mme Rivory ayant été intégrée dans la fonction publique territoriale, la formalisation d'une mise à disposition est aujourd'hui possible.

La Présidente propose d'acter la mise à disposition de Marie-José Rivory au profit de la Maison du Tourisme à hauteur de 100% de son temps d'emploi (temps partiel à 60%).

Conformément à la réglementation en vigueur la Commission administrative paritaire a été saisie pour avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Présidente de la Maison du Tourisme.

12 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE.

En 2014 et 2015, l'association de Scouts et Guides de France a mis à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois en 2014 et idem en 2015) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Le bilan du partenariat en 2015 fait état de l'accueil de 12 groupes Scouts pendant l'été, soit au total 258 jeunes et 48 jours de présence sur le Pilat. Ce sont 10 chantiers participatifs qui ont été réalisés avec l'appui de communes du Parc dont La Versanne, Malleval et Doizieux. Les types de travaux réalisés ont été relatifs à du débroussaillage, de la rénovation ou de la construction de passerelle et de la peinture, notamment à la Maison de l'eau à Marlhès.

Vu l'engouement et la satisfaction des Communes et des groupes Scouts pour ces actions partenariales, vu la qualité des relations qui ont pu s'établir entre l'équipe technique du Parc et l'association Scouts et Guides de France, l'association Scouts et guides de France nous propose pour 2016 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de février 2016 à septembre 2016, selon les mêmes modalités que pour 2015 et 2014.

Des chantiers potentiels pour 2016 ont d'ores et déjà été identifiés par Clément Arquillère avec les communes suivantes : St Jean – Bonnefonds, La Chapelle Villars, Doizieux, La Versanne et avec les associations suivantes : L'association des Moulinages des rivières à Pélussin, la Maison de la Nature à Burdignes, l'Association Vivre Argental.

L'objectif de cette troisième année serait de conforter les relations avec les groupes Scouts de proximité et de s'ouvrir à d'autres types de Scoutisme notamment ceux qui adhèrent à la Fédération du Scoutisme Français (Eclaireuses et éclaireurs de France, Eclaireuses et éclaireurs israélites de France, Eclaireuses et éclaireurs unionistes de France, Scouts musulmans de France ...)

Le partenariat proposé permet de travailler avec un public adolescent, de développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines, de réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative en conformité avec l'Axe 5 de la Charte du Parc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau émet un avis favorable et autorise la Présidente à signer la convention à intervenir.

13 - AVIS DU PARC DU PILAT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA VALLA EN GIER.

Les élus du Bureau sont appelés à se prononcer sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de La Valla en Gier.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis défavorable, dont le détail figure dans le document joint en annexe à la présente délibération.

Daniel Durr demande ce qu'il en est du respect du principe d'information et de communication. Sandrine Gardet indique qu'une enquête publique est en cours.

Odette Frering explique qu'il serait important qu'un élu soit présent à la réunion qui sera organisée par la commune pour faire le point sur les avis rendus par les Personnes Publiques Associées, pour porter la parole du Parc. Selon leurs disponibilités, Michèle Perez ou Charles Zilliox s'y rendront.

Daniel Durr rappelle que le rôle du Parc est de défendre la Charte.

14 – QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation de la nouvelle stratégie de communication.

Daniel Durr revient sur la stratégie de communication en cours de révision. Il indique que suite à une consultation, 3 agences de communication ont été sélectionnées (sur 17 dossiers reçus). Ces 3 agences travaillent actuellement sur une maquette et viendront la présenter lors d'une audition qui aura lieu le 9 novembre prochain. Lors du Bureau du 12 novembre, une présentation de l'agence retenue et de sa proposition sera faite.

- **Présentation du programme du Festival du cinéma solidaire :**

Charles Zilliox présente le programme du Festival qui est distribué aux membres du Bureau. L'inauguration du Festival aura lieu le 31 octobre prochain à Bourg Argental.

- **Territoire à énergie positive et croissance verte (TEPCV) :**

Charles Zilliox indique que toutes les conventions ont été signées. Tous les signataires sont solidaires : pour pouvoir prétendre à une seconde tranche, il faudra que tous les projets émergeant à la première tranche soient finalisés.

- **Projet de transfert d'expérience en matière de mobilité au profit d'Alec 42 :**

Afin de poursuivre des actions dans le domaine de la Mobilité à l'échelle du territoire TEPOS, ALEC 42 assurerait le portage de cette mission. Le montage de ce dossier et la reprise des deux postes portés jusqu'alors par Hélioise et le Parc, est en cours d'étude. Cette action serait réalisée dans le cadre d'un partenariat entre le Parc, ALEC 42 et Saint Etienne Métropole.

- **Demande d'attribution de la marque de territoire « Pilat, mon Parc naturel régional » :**

Les membres du Bureau acceptent l'utilisation de la Marque de territoire par le club Orient'express.